

---

<b><u>Nombre de membres en exercice:</u></b> 11	<b>Séance du jeudi 25 novembre 2021</b>
<b><u>Présents :</u></b> 11	L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 16 novembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Jean-Paul AGUSSOL.
<b><u>Votants:</u></b> 11	<b><u>Sont présents:</u></b> Jean-Paul AGUSSOL, Christian BELLAS, Michel BOUDOU, Luc BEVILACQUA, Frédéric BOUDOU, Dominique BARASCUT, Nathalie LEOTARD, Sébastien AGUSSOL, Marylène VEYRIER, Mélodie CRAMETTE, Marine DELMAS
	<b><u>Représentés:</u></b>
	<b><u>Excuses:</u></b>
	<b><u>Absents:</u></b>
	<b><u>Secrétaire de séance:</u></b> Marylène VEYRIER

---

**Objet: Rapport Syndicat Centre Hérault - 2021\_030**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets pour l'année 2020

Il demande au Conseil municipal de se prononcer sur ce rapport,

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2224-5 et L5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2000-404 en date du 11 mai 2000 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu la délibération du Syndicat Centre Hérault en date du 23 juin 2021 adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers pour l'année 2020.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sa proposition,

Après avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel du Syndicat Centre Hérault sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2020.

**Objet: Modification emprises Chemins Ruraux existants - 2021\_031**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du lotissement communal de 4 lots, dont le Permis d'Aménager est en cours d'instruction, les emprises des chemins ruraux existants vont être modifiées tout en assurant le maintien des dessertes qu'elles assuraient.

Il demande au Conseil de l'autoriser à engager les démarches nécessaires ainsi que l'autorisation de signer tous les documents nécessaires aux modifications de ces emprises.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches pour modifiées les emprises des chemins ruraux existants.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaire à ce dossier.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - les rives - 2021\_032

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
1641	Emprunts en euros	60000.00	
21318	Autres bâtiments publics	-60000.00	
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.